



Commune de Saint Sulpice & Cameyrac

REPUBLIQUE FRANÇAISE

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 08 AVRIL 2021

Département de la Gironde

Arrondissement de Bordeaux

Canton de la presqu'île



L'an deux mille vingt et un, le huit Avril, à dix-huit heures trente



Le Conseil Municipal de Saint Sulpice et Cameyrac s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes, sous la présidence de Monsieur Pierre COTSAS, Maire



Nombre de conseillers en exercices : 27



Date de convocation du Conseil Municipal : 1^{er} Avril 2021



Étaient présents :

M. Pascal COURTAZELLES, Mme Laëtitia DA COSTA, M. Claude PULCRANO, Mme Françoise CHADUTEAU, M. Éric BARBIN, Mme Aurélie VARAS, adjoints

M. M. Thierry DENIS, Mme Iness HAMDANA, M. Jérémy SWICA, Mme Martine MAZUQUE, M. Matthieu TEISSIER, Mme Marie-Claire ANDRON, M. Robert BUDIS, Mme Sandrine SEHAD, M. Laurent PERAUD, Mme Marie-Geneviève ORNON, M. Éric ZAMMIT, Mme Valérie LARREGAIN,

Mme Sybil PHILIPPE, M. Stéphane GRATIA, Mme Francine LANDUREAU, M. José QUINTAL, M. Philippe LAURISSE, conseillers municipaux.

Absents ayant donné pouvoir :

Mme Annabelle GRENAUD, qui a donné procuration à M. Éric BARBIN,
Mme Anne ZATAR qui a donné procuration à Mme Sybil PHILIPPE.

Absent : M. Bertrand BROTTIER



Madame Aurélie VARAS est élue Secrétaire de séance.





Monsieur le Maire rappelle qu'en période de confinement ou de couvre-feu, l'assistance aux débats des organes délibérants ne constitue pas un motif de sortie dérogatoire. La réunion du conseil se déroule donc nécessairement en l'absence du public (mis à part, le cas échéant, les journalistes)

La commune ne disposant pas des moyens techniques permettant la retransmission en direct des débats, il propose de décider que cette séance se tiendra à huis-clos compte tenu des conditions sanitaires.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, le CONSEIL MUNICIPAL :

☞ **DECIDE** que la séance de ce jour se déroulera à huis-clos compte tenu des conditions sanitaires.

Désignation du secrétaire de séance

Madame VARAS est désignée comme secrétaire de séance.

Lecture des pouvoirs

Monsieur le Maire indique que :

- Mme Annabelle GRENAUD a donné procuration à M. Éric BARBIN
- Mme Anne ZATAR a donné procuration à Mme Sybil PHILIPPE

Adoption du procès-verbal de la séance du 04 Mars 2021

Monsieur le Maire propose d'approuver le compte rendu du conseil municipal du 04 Mars 2021 envoyé à l'ensemble du conseil le 23 Mars 2021 en demandant un retour des observations pour le 26 Mars 2021.

En l'absence de demande de modification, le compte rendu a été joint à la convocation du conseil municipal, envoyé aux élus le 1^{er} Avril 2021.

Nombre de voix :	26 POUR
Nombre de voix :	0 CONTRE
Nombre de voix :	0 ABSTENTION

Le compte rendu du conseil municipal du 04 Mars 2021 est adopté à **l'unanimité**.

L'ordre du jour est ensuite abordé.

1- Bilan des opérations foncières et immobilières 2020 – Rapporteur Mme Chaduteau

Vu la commission Finances et développement économique qui s'est réunie en date du 29 Mars 2021,



Vu les articles L.2241-1 et 2241-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, qui prévoient que les collectivités territoriales délibèrent sur le bilan des acquisitions et cessions immobilières (cessions d'immeubles ou de droits réels) ayant lieu sur leur territoire, et annexent au compte administratif un tableau récapitulatif détaillant ces opérations,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, le CONSEIL MUNICIPAL :

✚ **ACCEPTE** le bilan ci-dessous des cessions et acquisitions immobilières réalisées en 2020, qui sera annexé au compte administratif 2020, conformément à l'article L.2241 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Acquisitions

Néant

Cessions

Néant

2- Compte de gestion 2020 - Rapporteur Mme Chaduteau

Après s'être fait présenter le Budget Primitif 2020 et les décisions modificatives, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux des titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir pris connaissance du compte administratif de l'exercice 2020 ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés ;

1. Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2. Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

3. Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Vu la commission Finances et développement économique qui s'est réunie en date du 29 Mars 2021,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, le CONSEIL MUNICIPAL :

✚ **DÉCLARE** que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2020 par le Receveur, pour le budget général de la Ville, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appellent aucune observation de sa part.

3- Compte administratif 2020 - Rapporteur Mme Chaduteau

Le conseil municipal, par vote, désigne M. PULCRANO, adjoint au Maire président de séance pour l'adoption du compte administratif.





Monsieur le Maire ayant quitté la séance.

Vu la commission Finances et développement économique qui s'est réunie en date du 29 Mars 2021,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, le CONSEIL MUNICIPAL :

1°) **ADOPTE** le compte administratif 2020, lequel peut se résumer ainsi :

Libellés	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés		469 160,83		1 373 553,57		1 842 714,40
Opérations de l'exercice	2 668 511,46	3 121 869,54	1 719 437,02	683 637,64	4 387 948,48	3 805 507,18
Opérations rattachées à l'exercice	32 155,12				32 155,12	
TOTAUX	2 700 666,58	3 591 030,37	1 719 437,02	2 057 191,21	4 420 103,60	5 648 221,58
Résultats de clôture		890 363,79		337 754,19		1 228 117,98
Restes à réaliser			740 712,58	965 516,91	740 712,58	965 516,91
TOTAUX CUMULES	2 700 666,58	3 591 030,37	2 460 149,60	3 022 708,12	5 160 816,18	6 613 738,49
RESULTATS DEFINITIFS		890 363,79		562 558,52		1 452 922,31

2°) **CONSTATE**, aussi bien pour la comptabilité principale que pour la comptabilité annexe, les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

Monsieur le Maire rentre en séance et reprend la présidence de l'assemblée.

4- Affectation du résultat 2020 de la section de fonctionnement - Rapporteur Mme Chaduteau

Vu la commission Finances et développement économique qui s'est réunie en date du 29 Mars 2021,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, le CONSEIL MUNICIPAL :

☞ **DECIDE** l'affectation des résultats de la section de fonctionnement comme suit :



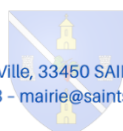
Résultat de la section de fonctionnement à affecter			
Résultat de l'exercice		Excédent	421 202,96 €
		Déficit	
Résultat reporté de l'exercice antérieur (Art.002 du CA)		Excédent	469 160,83 €
		Déficit	
Résultat de clôture à affecter : (A1)		Excédent	890 363,79 €
	(A2)	Déficit	
Besoin réel de financement de la section d'investissement			
Résultat de la section d'investissement de l'exercice		Excédent	- €
		Déficit	1 035 799,38 €
Résultat reporté de l'exercice antérieur (Art.001 du CA)		Excédent	1 373 553,57 €
		Déficit	
Résultat comptable cumulé		Excédent (R 001)	337 754,19 €
		Déficit (D 001)	
Dépenses d'investissement engagées non mandatées			740 712,58 €
Recettes d'investissement restant à réaliser			965 516,91 €
Soldes des restes à réaliser			224 804,33 €
(B) Besoin (-) réel de financement			
Excédent (+) réel de financement			562 558,52 €
Affectation du résultat de la section de fonctionnement			
Résultat excédentaire (A1)			
En couverture du besoin réel de financement (B) dégagé à la section d'investissement (recette budgétaire au compte R 1068)			- €
En dotation complémentaire en réserve (recette budgétaire au compte R 1068)			300 000,00 €
Sous Total (R1068)			300 000,00 €
En excédent reporté à la section de fonctionnement (recette non budgétaire au compte 110/ligne budgétaire R 002 du budget N+1)			590 363,79 €
Total (A1)			890 363,79 €
Résultat déficitaire (A2) en report, en compte débiteur			
(recette non budgétaire au cpte 119/déficit reporté à la section de fctnement D002)			
Transcription budgétaire de l'affectation du résultat			
Section de fonctionnement		Section d'investissement	
Dépenses	Recette	Dépenses	Recettes
D002 :déficit reporté	R002:excédent reporté	D001:solde d'exécution N-1	R001:solde d'exécution N-1
			337 754,19 €
- €	590 363,79 €	- €	R1068:excédent de fctnement capitalisé
			300 000,00 €

5- Budget Primitif 2021 - Rapporteur Mme Chaduteau

M. le Maire fait la déclaration suivante :

« La crise sanitaire qui touche notre pays comme l'ensemble de notre planète n'est pas sans conséquences sur les finances locales et impacte forcément les conditions de préparation du Budget primitif de notre commune.

Élaborer le budget 2021 a donc constitué donc une tâche compliquée et je tiens une nouvelle fois à remercier Françoise Chaduteau ainsi que les services communaux pour le travail réalisé dans la préparation de ce document budgétaire qui constitue un outil indispensable pour le fonctionnement de notre collectivité.





En effet, s'appuyer sur le compte administratif 2020 pour les prévisions, notamment en dépenses, n'aurait pas été cohérent et il était de même impossible de prévoir les actuelles restrictions qui s'imposent à l'ensemble de la métropole, dans le cadre de la préparation du budget 2021.

Il nous faut donc rester humbles devant cette situation et s'adapter à ces nouvelles conditions de fonctionnement, qui impactent fortement les familles mais également les services éducation, enfance jeunesse, que je tiens à remercier pour leur disponibilité et leur efficacité.

Malgré ces difficultés, la commune conserve cependant une capacité d'investissement non négligeable, qui nous permettra dans les prochaines années d'assurer l'entretien de notre patrimoine mais également de mettre en œuvre notre programme.

*Ce budget 2021 permettra, **sans augmentation des impôts locaux ni nouvel emprunt** de réaliser un programme de travaux importants de 2 184 000 € de nouvelles dépenses d'équipement, soit plus de 2 920 000 €, en y ajoutant les restes à réaliser de 2020, avec notamment :*

La poursuite de la rénovation de l'église de Cameyrac, pour laquelle je vous rappelle que nous attendons la validation de la DRAC,

- *Le lancement des travaux de mise en conformité des locaux de restauration de l'école élémentaire et leur transformation en cuisine centrale*
- *La rénovation de la salle des sports*
- *La mise en œuvre d'une première tranche la vidéo-protection, sur 14 sites, afin d'améliorer la sécurité des biens et des personnes, en lien bien-sûr avec les forces de l'ordre*

Nous engagerons également un important programme de rénovation de l'école maternelle avec des travaux de peinture, la réfection d'une partie de l'étanchéité et la réfection complète de la cour ainsi que des abords du pôle jeunesse.

Les achats informatiques validés lors du conseil de Mars permettront de remplacer l'ensemble des Vidéoprojecteurs Interactifs de l'école élémentaire et de doter l'établissement du matériel adapté à ses besoins et surtout à ceux des élèves.

L'aménagement par un carrefour à feux de la traversée de la RD 242 permettra de sécuriser cet accès pour les habitants du quartier de Magnan, et notamment les 33 logements qui viennent d'être livrés par la société Clairsienne.

Mais, ainsi que je l'ai indiqué lors du débat sur les orientations budgétaires, nous lancerons également prochainement les études pour :

- *La rénovation du presbytère*
- *La restructuration et l'extension de l'école maternelle*
- *L'extension et la mise aux normes des services techniques de la ville*
- *L'aménagement en centre-ville d'une place publique, équipée d'une halle permettant le développement d'activités culturelles ou festives.*

De plus, sera inscrit à l'ordre du jour du prochain conseil de la Communauté de Communes le principe de la prise en charge financière de la future caserne du Service Départemental d'Incendie et de Secours, permettant ainsi la poursuite de l'instruction de cet important dossier qui sera porté par le département.

Nous abordons donc cette année 2021 avec optimisme, malgré les circonstances, et l'intime conviction qu'il nous faut continuer d'avancer afin de poursuivre le développement de notre





commune et lui apporter les équipements qui permettront d'améliorer la qualité de vie de nos concitoyens.

Nous ne pouvons cependant oublier cette crise sanitaire et soyez assuré chers collègues que je poursuis mon action auprès des autorités compétentes afin de faciliter la vaccination des habitants de notre commune, et particulièrement les plus âgés :

- En proposant l'installation d'un centre de vaccination sur notre commune ou tout au moins, en partenariat avec la CDC, sur le territoire
- En recensant les habitants rencontrant des difficultés dans leur prise de rendez-vous et en facilitant leurs démarches.

Dans cette action quotidienne, je tiens à remercier particulièrement nos collègues Marie Ornon et Marie-France Andron qui œuvre du matin au soir auprès des plus fragiles afin de les écouter, les rassurer et leur proposer leur disponibilité.

C'est un travail de terrain, parfois difficile, souvent méconnu, mais oh combien important pour notre population

Je laisse maintenant Mme Chaduteau vous présenter ce Budget 2021. »

Vu la commission Finances et développement économique qui s'est réunie en date du 29 Mars 2021,
Vu les orientations budgétaires débattues lors de la séance du conseil municipal du 04 Mars 2021,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, le CONSEIL MUNICIPAL :

ADOpte le Budget Primitif 2021 qui s'équilibre comme suit :

Section de fonctionnement

Chapitre	Libellé	BP 2020	BP 2021
Population		4 681	4 708
011	Charges à caractère général	998 509,27	900 000,00
012	Charges de personnel	1 840 838,82	1 720 000,00
014	Atténuations de produits	9 796,71	13 500,00
65	Charges de gestion courante	126 875,00	120 716,00
Total dépenses de gestion courante		2 976 019,80	2 754 216,00
66	Charges financières	68 284,83	58 100,00
67	Charges exceptionnelles	3 200,00	2 000,00
Dépenses Réelles de Fonctionnement (DRF)		3 047 504,63	2 814 316,00
002	Déficit de fonctionnement reporté		
022	Dépenses imprévues	10 000,00	45 684,00
023	Virement à la section d'investissement	300 000,00	808 000,00
042	Opérations d'ordre entre sections	149 586,90	152 000,00
Dépenses Totales de Fonctionnement		3 507 091,53	3 820 000,00
013	Atténuation de charges	20 000,00	35 000,00
70	Produit des services et du domaine	231 926,76	338 000,00
73	Impôts et taxes	2 096 827,40	2 059 519,00
74	Dotations et participations	603 014,00	778 944,00
75	Autres produits de gestion courante	14 367,98	8 600,00
Total Recettes de gestion courante		2 966 136,14	3 220 063,00
76	Produits financiers	0,00	
77	Produits exceptionnels	28 794,56	9 573,21
Recettes Réelles de Fonctionnement (RRF)		2 994 930,70	3 229 636,21
002	Excédent de fonctionnement reporté	469 160,83	590 363,79
042	Opération d'ordre entre sections	43 000,00	0,00
Recettes Totales de Fonctionnement		3 507 091,53	3 820 000,00

Section d'investissement

DEPENSES INVESTISSEMENT						
Article	Libellé	Budget 2020	Réalisé 2020	RAR 2020	Mesures nouvelles 2021	Total BP 2021
202	Frais liés à la réalisation des documents d'urbanis	13 183,00	11 840,33		7 544,00	7 544,00
2031	Frais d'études				10 000,00	10 000,00
2033	Frais d'insertion	1 000,00			1 000,00	1 000,00
2051	Licences et logiciels informatiques	1 000,00	1 200,00		10 100,00	10 100,00
2041582	Participation travaux d'éclairage public	52 823,00	19 046,00	18 873,00		18 873,00
20421	Subvention d'équipement versée	45 000,00	45 000,00		45 000,00	45 000,00
2111	Terrains nus	61 500,00	51 662,40			0,00
2116	Cimetières	33 000,00			15 396,00	15 396,00
2121	Agencements et aménagements de terrains				5 000,00	5 000,00
2128	Autres agencements et aménagements de terrain	6 000,00			6 000,00	6 000,00
21312	Bâtiments scolaires	10 548,00			189 047,00	189 047,00
21318	Autres bâtiments immobilisés	61 461,79	8 280,10	20 930,98	10 143,00	31 073,98
2151	Réseaux de voirie	32 822,44	31 822,44			0,00
21534	Réseaux d'électrification		1 673,00		2 000,00	2 000,00
21568	Matériel outillage incendie et défense civile	2 000,00			88 749,00	88 749,00
2158	Autres installations matériel et outillage technique	13 306,40	12 086,61		144 552,00	144 552,00
2182	Matériel de transport	5 000,00	5 100,00		15 000,00	15 000,00
2183	Matériel de bureau et informatique	14 179,00	2 212,20		77 146,00	77 146,00
2184	Mobilier	9 470,00	7 380,09	475,80	7 928,00	8 403,80
2188	Autres immobilisations corporelles	31 310,63	12 566,08	603,96	44 023,42	44 627,38
23131	Constructions - Restaurant scolaire			32 433,60	617 286,00	649 719,60
23131	Constructions - Église de Cameyrac			20 660,22	295 200,00	315 860,22
23131	Constructions - Pôle Jeunesse			358 816,28	76 116,00	434 932,28
23131	Constructions - Courts de tennis	2 186 322,92	1 136 599,05	106 151,81	423,00	106 574,81
23131	Constructions - Salle des sports				104 458,00	104 458,00
23131	Constructions - Services techniques				160 000,00	160 000,00
2315	Installations matériel et outillage techniques	390 618,45	74 706,60	181 766,93	252 033,00	433 799,93
238	Avances versées sur commande d'immo. corporel	22 338,99	4 890,00			0,00
	SOUS - TOTAL Dépenses d'équipement	2 992 884,62	1 426 064,90	740 712,58	2 184 144,42	2 924 857,00
1641	Capital de la dette	293 372,12	293 372,12		296 000,00	296 000,00
020	Dépenses imprévues	5 000,00			19 143,00	19 143,00
040	Opération d'ordre de transfert entre sections	43 000,00				0,00
041	Opérations patrimoniales	2 160,00				
001	Déficit d'investissement reporté					0,00
	TOTAL GENERAL	3 336 416,74	1 719 437,02	740 712,58	2 499 287,42	3 240 000,00





RECETTES D'INVESTISSEMENT						
Article	Libellé	Budget 2020	Réalisé 2020	RAR 2020	Mesures nouvelles 2021	Total BP 2021
1321	Subvention État - DRAC - Église de Cameyrac	52 200,00		73 800,00		73 800,00
1322	Subvention Région - Église de Cameyrac	35 000,00		35 000,00		35 000,00
1323	Subvention Cdptal - Église de Cameyrac			22 800,00		22 800,00
1323	Subvention Cdptal - Pôle Jeunesse			10 215,00		10 215,00
1323	Subvention Cdptal - Pôle Jeunesse			53 126,00		53 126,00
1341	Subvention État - DETR - Pôle Jeunesse			105 000,00		105 000,00
1348	Fonds de concours CDC - Pôle Jeunesse			125 000,00		125 000,00
1348	CAF - Pôle Jeunesse			16 800,00		16 800,00
1348	CAF - Pôle Jeunesse			50 000,00		50 000,00
1323	Subvention Cdptal - Courts de tennis			6 930,00		6 930,00
1341	Subvention État - DETR - Courts de tennis			35 000,00		35 000,00
1348	Fonds de concours CDC - Courts de tennis			274 937,00	17 500,00	292 437,00
1348	Fédération Française de tennis - Courts de tennis			45 000,00		45 000,00
1341	Subvention État - DETR - Travaux voirie MAGNAN			19 158,91		19 158,91
1323	Subvention Cdptal - Carrefour RD242				18 000,00	18 000,00
1341	Subvention État - DETR - Extension restaurant scolaire			92 750,00		92 750,00
1323	Subvention Cdptal - Extension restaurant scolaire				126 500,00	126 500,00
1348	Fonds de concours CDC - Salle des sports				43 500,00	43 500,00
1341	Subvention État - DETR - Vidéoprotection				16 500,00	16 500,00
1341	Subvention État - Informatisation école élémentaire				24 500,00	
1323	Subvention Cdptal - Informatisation école élémentaire				3 200,00	
1383	FDAEC				20 028,90	20 028,90
1323	Subvention Cdptal	113 302,00	20 231,00			
1341	Subvention État - DETR	296 908,91				
1348	Autres fonds non transférables	511 737,00	45 000,00			
238	Avances versées		4 890,00			
SOUS - TOTAL Recttes d'équipement		1 009 147,91	70 121,00	965 516,91	269 728,90	1 235 245,81
10223	Taxe d'Aménagement	90 000,00	126 435,15		100 000,00	100 000,00
10222	FCTVA	45 000,00	40 898,00		211 000,00	211 000,00
024	Cession d'immobilisation	70 000,00			96 000,00	96 000,00
001	Excédent d'investissement reporté	1 373 553,57			337 754,19	337 754,19
021	Virement de la section de fonctionnement	300 000,00			808 000,00	808 000,00
040	Opération d'ordre de transfert entre sections	149 586,90	149 215,13		152 000,00	152 000,00
041	Opérations patrimoniales	2 160,00				
1641	Emprunts					0,00
1068	Excédent de fonctionnement capitalisé	296 968,36	296 968,36		300 000,00	300 000,00
TOTAL GENERAL		3 336 416,74	683 637,64	965 516,91	2 274 483,09	3 240 000,00

6- Taux 2021 des 2 taxes locales - Rapporteur Mme Chaduteau

Vu la commission Finances et développement économique qui s'est réunie en date du 29 Mars 2021,

Vu l'état de notification des Services Fiscaux n°1259 pour 2021,

Considérant le gel depuis 2020 des taux de taxe d'habitation au niveau de ceux appliqués en 2019 suite à la réforme de la fiscalité directe locale décidée par l'État, avec pour incidence un produit à taux constant de la taxe d'habitation pour 2021, qui se traduira par l'addition au taux 2020 de la taxe communale de foncier bâti, soit 18,52%, de celui du département en 2020, soit 17,46% et donc un taux de 35,98% pour 2021, sans incidence financière pour les habitants de la commune,





Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, le CONSEIL MUNICIPAL :

☞ **VOTE** pour 2021 les taux d'imposition des deux taxes locales directes comme suit :

- Taxe Foncière sur les propriétés bâties : 35.98%
- Taxe Foncière sur les propriétés non bâties : 45.67%

☞ **FIXE** en conséquence le montant prévisionnel du produit attendu 2021 à 1 473 519 €, compte tenu du coefficient correcteur fixé à 0,918829, soit une contribution de la commune de 127 345 €.

7- Subventions aux associations locales 2021 - Rapporteur M. Barbin

Les associations locales ont formulé en ce début d'année 2021 des demandes de subvention dans le cadre de l'exercice de leurs activités ainsi que pour l'organisation d'événements particuliers. A cet effet, elles ont fourni leurs comptes ainsi que des fiches actions retraçant les activités de l'année 2020 et les projets pour l'année 2021.

En effet, conformément à l'article L. 1611-4 du Code Général des Collectivités Territoriales, « toute association, œuvre ou entreprise ayant reçu une subvention peut être soumise au contrôle des délégués de la collectivité qui l'a accordée. Tous groupements, associations, œuvres ou entreprises privées qui ont reçu dans l'année en cours une ou plusieurs subventions sont tenus de fournir à l'autorité qui a mandaté la subvention une copie certifiée de leurs budgets et de leurs comptes de l'exercice écoulé, ainsi que tous documents faisant connaître les résultats de leur activité ».

La crise sanitaire est venue bouleverser dans l'urgence notre quotidien en interrompant de manière brutale les activités ainsi que les projets des associations, remettant en cause des éléments bien établis.

Alors que les associations font face à des conséquences inhérentes à la crise sanitaire inédite que nous traversons, Il est essentiel que la Municipalité soit aux côtés des associations qui rencontrent des difficultés dans l'exécution de leurs projets et actions.

Après examen de tous les dossiers présentés par les associations, le montant proposé au vote est de 27 516 €, en diminution par rapport à 2020, certaines associations n'ayant pas souhaité présenter de demandes ou ayant présenté une demande inférieure à 2020, dans la mesure où elles n'ont pas pu réaliser leur programme prévu et financé par la ville en 2020.

Vu la commission Vie associative, culturelle et sportive qui s'est réunie en date du 23 Mars 2021,

Mme MAZUQUE, MM BUDIS et GRATIA ne participant pas au vote compte tenu de leurs responsabilités dans les associations bénéficiant d'une subvention communale,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, le CONSEIL MUNICIPAL :

☞ **DECIDE** d'allouer aux associations locales des subventions pour 2021, selon le détail suivant :



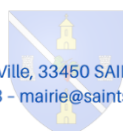


Association	Subventions 2019	Subventions 2020	Subventions 2021
A.R.E.S.C	510	510	510
Union National des Combattants	480	480	0
PIEGEURS/Départementale	300	300	0
Pétanque	400	400	400
Club 3eme Age	520	520	260
Comité des Fêtes	1 040	1 040	1 000
Cré'Art	610	610	0
Croix Rouge Française	350	350	350
VTT Free Rider Club	1 136	1 136	1 136
Joyeuse Sport Club Omnisports	13 120	7 930	7 930
Selection sportives Athlétisme	560	560	560
Foot FC Mascaret		10 000	10 000
La Rue des Jeux	210	210	0
Les Archers de St Sulpice	600	600	600
Nordic Vitalité	130	130	130
Musicum	510	510	510
Parents d'élèves 2.0	420	420	420
Atelier Patchwork	390	390	390
Pévention Routière	80	80	80
Restaurants du Cœur	120	120	120
Saint Sulpice Loisirs	810	810	810
Secours Catholique	120	120	200
Fédération Secours Populaire	350	350	350
Société de Chasse Saint Hubert	1 400	1 400	1 400
Course et Nature	180	180	180
Lumière de plumes	180	180	180
	24 526	29 336	27 516

8- FDAEC 2021 - Rapporteur Mme Chaduteau

Dans le cadre de sa politique d'aménagement du territoire girondin, le Conseil départemental aide les communes pour la réalisation de travaux d'équipement et l'acquisition de matériel par le versement du fonds d'aide à l'aménagement et de l'équipement des communes (FDAEC).

Le montant de l'aide allouée à la commune pour 2021 n'a pas été notifié à ce jour. Pour mémoire, elle s'élevait à 20 231 euros en 2020 et a contribué au financement des travaux de couverture des courts de tennis.





Vu la commission Finances et développement économique qui s'est réunie en date du 29 Mars 2021,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, le CONSEIL MUNICIPAL :

☞ **DECIDE** d'affecter le FDAEC 2021 aux travaux d'aménagement du carrefour sur la RD 242, afin de sécuriser la traversée de cette voie par les habitants, notamment des rues Magnan Nord et ouest. Ces travaux sont estimés à 97 766 € HT.

9- Personnel communal – Prime annuelle - Rapporteur M. le Maire

Une prime annuelle est versée au personnel de la commune depuis les années 1970. Celle-ci, intégrée dans le budget de la commune, est d'un montant unique pour tous les employés quel que soit le grade et versée, au prorata temporis, de la présence des agents.

Il est proposé au Conseil Municipal de majorer de 1,50 % le montant versé en 2021.

Monsieur le Maire rectifie une erreur dans la note de synthèse sur le montant qui sera versé en appliquant une augmentation de 1,5% par rapport à 2020 et précise que, considérant qu'il avait été versé 1 110,54 € en 2020, la prime serait donc de 1 127,20 € en 2021.

Cette prime est versée en 2 fois, soit 563,60 € en juin et en novembre, pour un temps complet.

Vu la commission Finances et développement économique qui s'est réunie en date du 29 Mars 2021,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, le CONSEIL MUNICIPAL :

☞ **DECIDE** de fixer à 1 127,20 € le montant de la prime attribuée au personnel communal en 2021. Cette prime sera versée en 2 fois, soit 563,60 € en juin et en novembre, pour un temps complet.

10- Tarif pour la publicité du bulletin municipal – Rapporteur Mme Varas

Dès 2021, la Municipalité proposera 2 magazines par an.

Au lieu de modifier ces tarifs, il est proposé d'inclure le guide pratique dans les publications, sans toutefois modifier les tarifs mis en vigueur le 1 septembre 2016.

PUBLICITE BULLETIN MUNICIPAL ET GUIDE PRATIQUE			
	2 bulletins + 1 guide		Bulletin au numéro
	A l'année	Par parution	
Pour un format 1/8 page	208,00 €	69€ + 69€ + 70€	91€
Pour un format 1/4 page	368,00 €	122€ + 123€ + 123€	160€
Pour un format 1/2 page	543,00 €	181€ + 181€ + 181€	235€
Pour un format 1/2 page (4 ^{ème} couverture)	800,00 €	266€ + 267€ + 267€	352€
4 ^{ème} de couverture	1600,00 €	533€ + 533€ + 534€	671€





Vu la commission événementiel et communication qui s'est réunie en date du 15 Février 2021,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, le CONSEIL MUNICIPAL :

☞ **APPROUVE** la proposition des tarifs ci-dessus pour la publicité du bulletin municipal et du guide pratique.

☞ **AUTORISE** M. le Maire à effectuer les démarches nécessaires pour la mise en œuvre de cette tarification.

11- Tarif pour le séjour de mai pour le point jeune - Rapporteur Mme Da Costa

Dans le cadre du séjour printemps, le Smile jeunesse propose un séjour culturel pour 15 jeunes se déroulant à La Rochelle, du 13 au 16 mai 2021. Le budget prévu pour ce séjour est d'un montant de 5.348,00€.

Au vu du coût du séjour, la proposition tarifaire est la suivante :

Un tarif de base de 200,00 €, un tarif plancher de 150,00 € et un tarif plafond majorant le tarif de base de 20%, soit 240,00 €.

Quotients Familiaux	0 à 1276 (au centième)	1277 à 1915 (1277 QF moyen de la commune)	1916 à 2553 (Majoration de 10 % du tarif de base)	2554 et + (Majoration de 20 % du tarif de base)
Tarifs appliqués	De 150,00 € (Tarif plancher) à 199,84 €	200,00 € (Tarif de base)	220,00 €	240,00 € (Tarif plafond)

Vu la commission éducation, enfance et jeunesse qui s'est réunie en date du 27 Mars 2021,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, le CONSEIL MUNICIPAL :

☞ **APPROUVE** la proposition tarifaire ci-dessus pour le séjour à La Rochelle pour 15 jeunes de la commune.

☞ **AUTORISE** M. le Maire à effectuer les démarches nécessaires pour l'organisation de ce séjour.





12- Aménagement au droit du Pôle Jeunesse – Demande de subvention - Rapporteur Mme Da Costa

Afin d'achever l'aménagement du futur pôle jeunesse en cours de construction, il est nécessaire de traiter l'espace entre la cour de l'école maternelle et le nouveau bâtiment, cet espace ayant été agrandi par le recul de 3 m décidé par la précédente municipalité.

Ce recul, et la topographie du site accentuent le risque d'inondation du bâtiment situé en contrebas de la cour de l'école maternelle.

La solution proposée consiste en un aménagement d'un espace vert de 2 m de large en limite de la cour de l'école afin de récupérer les eaux pluviales et en un traitement de l'espace de 4 m de large jouxtant le bâtiment avec un revêtement de sol perméable permettant l'infiltration des eaux pluviales, en remplacement de l'enrobé.

Ces travaux estimés à 31 948,03 € HT sont susceptibles de bénéficier d'une aide de l'agence de l'eau Adour-Garonne à hauteur de 70% dans le cadre de son programme de réduction des pollutions domestiques et pluviales.

Vu la commission éducation, enfance et jeunesse qui s'est réunie en date du 27 Mars 2021,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, le CONSEIL MUNICIPAL :

✂ *APPROUVE* le projet d'aménagement décrit ci-dessus,

✂ *SOLLICITE* de l'agence de l'eau Adour-Garonne une subvention pour la réalisation de ces travaux, à hauteur de 70% de leur montant, soit une aide financière de 22 363,62 €,

✂ *AUTORISE* M. le Maire à effectuer les démarches nécessaires pour l'aboutissement de ce dossier.

Décisions du Maire

M. le Maire rappelle que, par délibération n°2020.07.08 prise en séance du 30 Juillet 2020, le Conseil Municipal a décidé de lui déléguer des pouvoirs relevant du Conseil, en application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

Conformément à l'article L.2122-23 du CGCT, il doit être rendu compte des décisions prises dans le cadre de cette délégation, lors de la prochaine séance du Conseil Municipal.



M. le Maire indique que 4 décisions ont été prises, télétransmises au contrôle de légalité et jointes au dossier du Conseil Municipal :

- La décision de signer un marché de prestation de services avec la SACPA portant sur la gestion de la divagation des carnivores domestiques dans le domaine public,
- La décision de signer un contrat de prestation de services avec la société COMBO portant sur la valorisation des contrats de prêt et l'étude des solutions d'optimisation de la dette,
- La décision de signer avec l'association « L'arbre soleil » un contrat de cession portant sur trois représentations d'un spectacle conte musical,
- La décision de signer un contrat de maintenance avec la société Lumiplan ville portant sur l'entretien du matériel de la gamme Lumiplan et le maintien en état de fonctionnement du logiciel.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19H50.

